

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM SEANCE DU 29 JUN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Champagne Berrichonne, convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni en la Salle polyvalente du SICTOM de Champagne Berrichonne sous la présidence de Monsieur VAN REMOORTERE Éric.

Nombre de délégués : - en exercice : 30 - présents : 16 - procurations : 06 - votants : 22

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme ABRIOUX Sylvette** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. CHABANCE Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. GONNET Arnaud** délégué de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. GONTHIER Gilles** délégué de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme HERVET Maryse** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. JOLY Sylvain** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme LAINEZ Sylvie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **Mme LOTH Christelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **Mme MALLET Armelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **Mme MERIOT Nathalie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. NORMAND Franck** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. PARAGE Frédéric** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. VAN REMOORTERE Éric** délégué titulaire de la Communauté de Communes champagne Boischauts.

SUPPLEANT : **M. LABLANCHE Francis** délégué de la Communauté de Communes Champagne Boischauts (suppléant de M. MAURICEAU Christophe) ; **M. CHABENAT Jean-Michel** délégué de la Communauté de Communes Champagne Boischauts (suppléant de M. METIVIER Philippe) ; **M. ÉTIENNE Jean-Claude** délégué de la Communauté de Communes Champagne Boischauts (suppléant de M. RENAUDAT Fabrice).

PROCURATIONS : **M. BONNET Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. JOLY Sylvain ; **Mme CIRRE Marie-Line** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. CHABANCE Fabrice ; **M. HERAULT Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. GONTHIER Gilles ; **M. LEGNIER François** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. NORMAND Franck ; **M. QUANTIN Jean-Philippe** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts a donné procuration à Mme MALLET Armelle ; **Mme SAUGET Nicole** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts a donné procuration à M. Éric VAN REMOORTERE.

ÉTAIT EXCUSÉ : **M. LAUVERGEAT Patrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme LE GRANDIC Patricia** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme LEPRAT Monique** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. MNICH Pascal** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. TAILLANDIER Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. VILLALDEA-AVILA Rafaël** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher.

ÉTAIENT ABSENTS : **M. AUDEBERT Éric** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. BODIN Olivier** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM - SEANCE DU 29 juin 2023

Nombre de délégués		L'an deux-mille-vingt-trois
En exercice	: 30	Le 29 juin
Présents	: 16	Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M
Procurations	: 06	dûment convoqué s'est réuni en session
Votants	: 22	ordinaire, sous la présidence de
Pour	: 22	M. Éric VAN REMOORTERE
Contre	: 00	Date de convocation : Le 22 juin 2023
Abstention	: 00	

N° : 230629_06

OBJET : Mise en place de communes test pour la collecte en bac :

La conteneurisation des OMR est fortement conseillée car elle permet de suivre la recommandation R 437 sur les troubles musculosquelettiques, dorsolombaires et les risques liés aux piqûres, blessures diverses, risques biologiques, etc.

D'autre part, l'acquisition des sacs jaunes et noirs représente un coût important annuellement et lorsqu'un équipage part en mode dégradé, suite à une absence d'un éboueur, le travail de collecte des sacs reste pénible. La mise en place de bacs permettrait également de résoudre le problème de perforation des sacs par des animaux errants.

Afin d'étudier et de préparer ce changement de process qui est préconisé par l'ensemble des partenaires, le SICTOM souhaiterait mener une expérimentation sur une commune de son périmètre pour évaluer l'impact sur la collecte OMR et emballage. Afin que ce test puisse être significatif, il semble nécessaire de mettre ce test en place pour environ 500 foyers (1 000 habitants). Nous pourrions éventuellement mener cette expérimentation sur une ou plusieurs communes sur chaque EPCI.

L'investissement à mettre en place pour cette expérimentation serait le suivant :

- Acquisition des 500 bacs Noirs
- Acquisition des 500 bacs jaunes

Estimation de la répartition par famille

Foyer de 1 à 3 : 120 L (OM) 240 L (emballages)

Foyer de 3 à 4 : 180 L (OM) 360 L (emballages)

Foyer + 5 : 240 L (OM) 360 L (emballages)

Suite à la présentation de ce projet lors d'un conseil des maires à la CCCB, les communes de Chouday (71*), Meunet Planche (111*), Saint-Aoustrille (109*), Brives (129*), Sainte Fauste (137 *), La Champenoise (169 *) sont volontaires. Attention, il faudra ôter les administrés qui sont en collecte regroupée.

Un mail proposant les éléments identiques a été adressé aux communes membres de la CC Fercher le 19/06/2023. Les communes suivantes sont volontaires : Mareuil (440*) ; Plou (275*)

(*) familles imposées à la TEOM 2022

Simulation financière pour 500 ménages, soit 500 bacs OMR et 500 bacs emballages :

OMR				Unité HT	Puces HT	Total unitaire HT	Total HT
120 l	500	70,00%	350	23,63 €	3,50 €	27,13 €	9 495,50 €
180 l	500	30,00%	150	29,25 €	3,50 €	32,75 €	4 912,50 €
							14 408,00 €

Emballages				Unité	Puces	Total unitaire	Total HT
240 l	500	70,00%	350	34,97 €	3,50 €	38,47 €	13 464,50 €
360 l	500	30,00%	150	56,44 €	3,50 €	59,94 €	8 991,00 €
							22 455,50 €

Total prévisionnel de l'investissement : 36 863.5€ HT soit **41 354.6€ TTC (certainement en deçà, si on ôte les familles regroupées en gros conteneurs)**. Économie de fourniture de sac d'environ 10€ par familles par an soit 500 X 10 = 5000 par an. Amortissement prévu sur un peu plus de 7 années si l'on se base sur le HT (FCTVA). Par contre cette nouvelle dépense viendra s'additionner, l'acquisition des composteurs et aux autres projets dans les dépenses d'investissement 2023.

Proposition du bureau : Avis favorable

Délibération :

Vu le CGCT

Vu les statuts du SICTOM

Après avoir entendu l'exposé, le conseil syndical décide à l'unanimité

- De mener cette expérimentation sur les communes qui seront désignées, après avoir affiné les besoins en bacs, lors d'un prochain comité syndical

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
M. GONNET ARNAUD

M. Le Président
M. Éric VAN REMOORTERE

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 04/07/2023

Publié ou Notifié le : 05/07/2023

